

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme PAIN-GOJOSSO à M. SERAFFON, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, Mme SENTIER à Mme SARRAUTE

Etaient excusés:

Mme DUBOURG, M. RENAUD, Mme SANCHEZ

Etaient absents:

M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 22

Pour : 20
Contre : 1
Abstention : 1

5 – DÉNOMINATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Achévé en 1844, le Palais de Justice de Blaye a abrité, jusqu'au début du 21^e siècle, le tribunal d'instance et le tribunal de commerce.

A la suite de la réforme de la carte judiciaire mise en place par la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le tribunal d'instance, puis le tribunal de commerce, seront supprimés en 2009.

Propriété de la ville de Blaye, le bâtiment sera, dès 2010, et après y avoir fait de nombreux travaux de rénovation, mis à la disposition d'associations et de syndicats, de façon permanente ou temporaire, pour y tenir des réunions, des permanences ou y installer leurs activités.

L'usage actuel de ce bâtiment est ainsi dévolu à l'exercice de la citoyenneté par et pour les blayaises et les blayais : solidarité, culture, engagement syndical...

Il apparait désormais nécessaire d'attribuer à ce bâtiment un nom en lien avec cet usage.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la nouvelle dénomination du Palais de Justice en « Palais Citoyen ».

La commission n°4 (Sport / Jeunesse / Vie Maritime / Gestion Des Salles) s'est réunie

le 13 mars 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/25
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20250325-75229-AU-1-1

le secrétaire de séance,
Nonseur Stéphane ELIAS



Stéphane Elias

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

